

Électricité et gaz : comparer avec les bonnes données

Repères de lecture

- 01** 1. Préparer sa facture et son contrat
- 02** 2. Mettre les offres sur la même base
- 03** 3. Changer sans confondre avec un déménagement

Les sources et dates de mise à jour figurent dans le document. Contenu informatif, sans conseil personnalisé.

Édition du 03/10/2026

APPRENDRE · COMPARER · DÉCIDER

RESSOURCE COMPLÉMENTAIRE

Comparez une facture annuelle, pas une mensualité publicitaire. Le Médiateur national de l'énergie propose un comparateur public indépendant des fournisseurs.

1. Préparer sa facture et son contrat

Posez à côté de vous une facture récente et la grille tarifaire du contrat. Relevez votre code postal, l'électricité ou le gaz, votre consommation réelle sur douze mois et le nom de l'offre. Une année partielle, un déménagement ou un hiver inhabituel demandent une estimation corrigée.

- Électricité : puissance souscrite en kVA, option Base ou heures pleines/heures creuses, kWh par plage, abonnement annuel TTC et prix TTC de chaque kWh.
- Gaz : consommation annuelle en kWh, abonnement et prix du kWh ; ne comparez pas directement les m³ lus au compteur avec des kWh facturés.
- Pour souscrire : PDL ou PRM pour l'électricité, PCE pour le gaz, tous à 14 chiffres sur la facture. Ce sont les identifiants du point de fourniture, pas le numéro de client.

Le PDL n'est pas demandé sur notre site. Gardez facture, identifiants et coordonnées bancaires pour le fournisseur choisi ; ne les publiez pas dans un avis ou un groupe.

2. Mettre les offres sur la même base

Pour une offre Base : coût annuel = abonnement annuel TTC + consommation × prix du kWh TTC. En HP/HC, additionnez séparément chaque plage. Ajoutez les services payants et distinguez une remise temporaire du prix durable.

Exemple fictif, 6 000 kWh/an	Abonnement	kWh	Total/an
Offre A	180 €	0,25 €	1 680 €
Offre B	240 €	0,22 €	1 560 €

B économise 120 € dans cet exemple. À 1 000 kWh, A coûte 430 € et B 460 € : le résultat s'inverse. Le seuil est $60 / 0,03 = 2\,000$ kWh. Ces montants illustrent la méthode et ne sont pas des tarifs de marché.

Vérifiez ce que « prix fixe » couvre, la règle d'indexation, les taxes et le service client. Pour un contrat dual, comparez gaz et électricité séparément. Le montant prélevé chaque mois reste une avance soumise à régularisation.

Référence : Énergie-Info — comparer les offres · consultée le 14 septembre 2026.

https://www.energie-info.fr/fiche_pratique/comment-comparer-les-offres-delectricite-et-de-gaz-nature/

3. Changer sans confondre avec un déménagement

À logement inchangé, souscrivez chez le nouveau fournisseur et convenez de la date : il prend en charge la résiliation de l'ancien contrat. Le changement est gratuit pour un particulier et n'impose pas de changer de compteur. Conservez l'index et vérifiez la facture de clôture.

Un déménagement est différent : prévenez le fournisseur du départ de l'ancien logement et organisez le contrat du nouveau. Vérifiez les adresses et identifiants pour ne pas souscrire sur le compteur d'un voisin.

Référence : Énergie-Info — changement de fournisseur · consultée le 14 septembre 2026.

https://www.energie-info.fr/fiche_pratique/je-souhaite-changer-de-fournisseur-delectricite-ou-de-gaz-naturel/

Une économie de 10 € par mois représente 120 € par an. C'est utile, mais cela ne justifie pas de signer un contrat dont la règle de prix reste incompréhensible.